



RÈGLEMENTS
2020
HOBBY

Table des matières

| | | |
|-----|----------------------------|---|
| | Introduction | 3 |
| 1- | Types de voitures | 4 |
| 2- | Moteur/Transmission | 4 |
| 3- | Échappement | 4 |
| 4- | Suspension | 5 |
| 5- | Roues et pneus | 5 |
| 6- | Sécurité | 6 |
| 7- | Poids et hauteur | 7 |
| 8- | Numéros | 7 |
| 9- | Fond de points | 7 |
| 10- | Immatriculation | 7 |
| 11- | Autocollants | 8 |
| 12- | Radio | 8 |

Introduction

Il est de la responsabilité du compétiteur d'obtenir les règlements et de devenir familier avec les règlements actuels relativement à la division dans laquelle il choisit de participer.

Tout article non-couvert dans les sections des règlements suivants devra être vérifié avec l'inspecteur technique, et sa décision sera finale. Si l'inspecteur juge qu'une voiture est construite de façon trop professionnelle, il peut refuser celle-ci.

Advenant une situation mettant en cause l'interprétation d'un des règlements, l'AUTODROME MONTMAGNY a la priorité sur celle-ci.

Les règles et / ou les règlements qui y sont énoncés visent à assurer la conduite ordonnée des courses et d'établir des exigences minimales acceptables pour de tels événements. Ces règlements régissent tous les événements, et en participant à ces événements, tous les participants sont réputés avoir obtenu, lu et compris ces règlements en vigueur, et à respecter ces règlements.

Aucune expression ou la garantie de sécurité implicite devra résulter de la publication ou de la conformité des règles et / ou règlements. Ils sont conçus comme un guide pour la conduite du sport et ne sont en aucun cas une garantie contre les blessures ou la mort d'un participant, d'un spectateur ou d'un officiel.

Nous vous conseillons de communiquer avec nous si vous avez des doutes sur l'éligibilité de votre voiture ou avant d'y effectuer toutes modifications non traitées dans la réglementation.

Tous les règlements sont sujets à changement dans l'intérêt de la compétition.

Chaque pilote doit obligatoirement s'inscrire avant chaque programme à l'endroit indiqué par l'AUTODROME MONTMAGNY.

1- Type de voiture

Voiture STOCK D'ORIGINE, 4, 5 ou 6 cylindres.

Aucune pièce ou accessoire haute performance acceptée.

Ordinateur d'origine et de l'année du véhicule.

La voiture doit être complète, incluant : (fausses ailes, mais le plastic doit être enlevé), vitre avant, boîtier du filtre à air (boîtier filtre à air peut être remplacé par un P-FLOW) et celui-ci ne doit pas prendre son air à l'extérieur (ex : trous de phares avant)

Pas de 4 roues motrices, anti-patinage, traction intégrale, blower ou turbo.

La voiture doit avoir une belle apparence, de type stock car.

La voiture doit être acceptée par l'inspecteur technique et sa décision est finale et irrévocable.

2- Moteur et Transmission d'origine

4, 5 ou 6 cylindres, 150 HP et moins. Le nombre de HP doit correspondre à l'année d'origine du véhicule.

Aucune entrée d'air forcée d'aucune manière.

Aucun antigel.

Le taux de compression ne doit pas dépasser les normes du fabricant. Les vérifications seront faites par l'inspecteur technique avec les appareils de l'Autodrome Montmagny.

Clause Grand-Père : La voiture #26 de Kathy Pelletier se voit accorder son moteur Honda existant même s'il n'est pas conforme au Livre des règlements de base sur le moteur. Si le moteur brise, elle devra remettre un nouveau moteur de même type que la voiture originale dans le futur. Aucune autre voiture ne pourra interchangé des moteurs avec ceux d'origine de la voiture.

Transmission libre au choix de la voiture. Le pilote doit mentionner le type de transmission à l'inspecteur. il est interdit d'inter-changé des gears à l'exception de la transmission Honda DX. La gear de la 3^e peut être remplacé par celle-ci : MF-TRS-01D3 1,565 disponible chez les fournisseurs de pièces.

3- Échappement

Le silencieux doit être enlevé.

Le tuyau d'exhaust doit sortir sous la voiture du côté passager obligatoirement.

Aucun tuyau dans l'habitacle du pilote.

Headers interdits.

4- Suspension d'origine

Aucune pièce de haute performance acceptée.

Aucune pièce ne doit être modifiée, à l'exception des coils springs et du spindle avant droit.

Camber avant droit accepté de 2 pouces maximum, mesuré sur la roue.

Les spring rubbers seront acceptés à un rang seulement par coil.

5- Roues et pneus

Quatre roues d'origine ou remplacement direct **avec le même offset d'origine**

Pneus acceptés : pneus de rue série 55 ou 60 et + de même dimension **aux 4 roues**. Pas de pneus d'hiver.

Maximum 16 pouces.

Tread Wear minimum: 300

6- Sécurité

Extincteur 2.5 lbs bien fixé à bord de la voiture obligatoire.

Habit de course **ignifuge** est obligatoire. **Gants et botte ignifuges fortement recommandés**

Casque DOT obligatoire et **protecteur pour le cou (style Hans device)** fortement recommandé

Doivent être enlevés : moulures, miroirs côtés, lumières avant et arrières, vitres de côté et arrière.

L'intérieur de la voiture doit être vidé de tout ce qui peut brûler (siège passager, tapis, tissus)

Le plancher de la voiture doit être à son emplacement original et complet. Il peut être réparé ou renforcé en utilisant des tôles d'un minimum de 20 gauges. Aucune ouverture permise.

Filet obligatoire dans la porte du chauffeur.

Pins de hood obligatoires

Siège et ceintures de course obligatoires.

Cage protectrice complète fortement recommandée avec un minimum de 4 points d'attache construite avec des tubes en acier d'un minimum de 1 ½ pouce par 0.095 millièmes. Toute cage non conforme sera refusée. Il est interdit de faire un frame tubulaire pour remplacer le plancher ou sous le plancher d'origine.

Une tôle d'un minimum de 22 gauge doit être soudée à l'extérieur de la cage du côté du pilote.

Les portes doivent être soudées ou fixées avec des rivets.

La batterie à l'intérieur de l'auto **doit être** bien fixée.

La ligne à essence doit être sous le véhicule.

Les freins devront être efficaces sur les 4 roues.

Réservoir à essence doit être à sa place d'origine **et non modifié.**

Une voiture non-conforme aux normes de l'Autodrome Montmagny pourra être refusée de participer à un programme.

7- Poids et hauteur

La répartition du poids est maximum **53%** à gauche (AUCUNE TOLÉRANCE) avec le pilote. Les pesées ne devront pas être plus basses que le châssis et fixées avec deux « bolts » d'un minimum de 3/8". Celles-ci devront être peintes en blanc et porter le numéro de la voiture. PAS de pesée volante. Les pesées dans l'habitacle devront être installées de façon sécuritaire. Un contrôle très sévère sera fait sur cet item.

Poids minimum de 2000 livres pour les voitures de 100 HP et moins. Pour les voitures de 100 HP et plus, 10 livres par HP supplémentaire devra être ajoutée. Par exemple : Une voiture avec 110 HP devra peser 2100 livres. Le nombre de HP devra être indiqué dans le bas du pare-brise, côté pilote.

Le pilote devra écrire d'une grosseur minimum de 6 pouces de haut et 6 pouces de long sur le côté chauffeur du capot, avant le poid de la voiture et le nombre de HP avant le premier programme de la saison 2020. (OBLIGATOIRE)

Hauteur du sol : 5 pouces minimum avec pilote, mesurée entre les deux pneus avant et arrière sans obstacle.

Après 3 victoires en finale dans la saison, 1% du poids à gauche sera retranché et ½ % après chaque autre victoire. Par exemple, après 3 victoires, le pourcentage de poids à gauche sera de 52%, après 4 victoires, le pourcentage de poids à gauche sera de 51 ½ % et ainsi de suite.

8- Numéros

Les pilotes doivent contacter l'Autodrome Montmagny pour réserver leur numéro de voiture.

Les numéros doivent être d'un minimum de 20 pouces de hauteur et être apposés sur les portes et le toit.

9- Fond de points

Les points sont attribués au pilote et non à la voiture inscrite ou au numéro selon les procédures de courses de l'Autodrome Montmagny

Pour recevoir un fond de points à la fin de la saison, Il faut avoir fait 100% des programmes et être présent au Banquet Annuel de l'Autodrome Montmagny.

10- Immatriculation

Nous vous recommandons de vous informer à la Régie de l'Assurance Automobile du Québec concernant l'immatriculation de votre voiture de course afin d'éviter tout désagrément lors de vos déplacements.

11- Autocollants

Le haut du pare-brise doit être réservé à l'autocollant du commanditaire majeur de la classe (s'il y a lieu). Les autocollants des commanditaires de la division doivent être OBLIGATOIREMENT installés selon le plan fourni par la direction.

Des autocollants des partenaires de la classe (s'il y a lieu) devront être collés obligatoirement sur les **ailes** des autos.

L'organisation fournira 1 autocollant **du pare-brise à chaque voiture de course** par saison. Une exception pourra être faite dans le cas d'un bris lors d'une course à Montmagny. Il pourra être possible d'en acheter avant une course au coût de 20 \$.

12- Radios

Aucune communication radio entre les membres d'équipe et le pilote.

Receiver obligatoire (one way radio)

Transpondeur obligatoire.